



**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 28 septembre 2023 (18h30)
SALLE ETABLE-LA LOMBARDIERE**

**Direction Générale Adjointe
Ressources
Service des Affaires Juridiques,
Administratives et Foncières**

Membres titulaires	: 56	
Membres suppléants	: 23	
Présents	: 30 + 3	
Votants	: 45	
Convocation et affichage	: 21/09/2023	
Président de séance	: Monsieur	Simon PLENET
Secrétaire de séance	: Monsieur	Jérémy FRAYSSE

Etaient présents en qualité de conseillers titulaires : Carlos ALEGRE, Hugo BIOLLEY, Jean-Yves BONNET, Sylvie BONNET, Maryanne BOURDIN, François CHAUVIN, Nathalie CLÉMENT, Olivier DE LAGARDE, Christophe DELORD, Laurence DUMAS, Maxime DURAND, Christelle ETIENNE, Bruno FANGET, Christian FOREL, Jérémy FRAYSSE, Louis-Claude GAGNAIRE, Juanita GARDIER, Frédéric GONDRAND, Denis HONORE, Thierry LERMET, Danielle MAGAND, Edith MANTELIN, Laurent MARCE, Antoine MARTINEZ, Martine OLLIVIER, Ronan PHILIPPE, Simon PLENET, Denis SAUZE, Antoinette SCHERER, Myriam SERVY-CHANAL.

Etaient présents en qualité de conseillers suppléants : Bertrand PIATON, Pierre GUIRRONNET, Danielle SERILLON.

Pouvoirs : Nicole ARCHIER (pouvoir à Ronan PHILIPPE), Damien BAYLE (pouvoir à Christelle ETIENNE), Brigitte BOURRET (pouvoir à Laurence DUMAS), Clément CHAPEL (pouvoir à Maryanne BOURDIN), Claudie COSTE (pouvoir à Laurent MARCE), Romain EVRARD (pouvoir à François CHAUVIN), Yves FRAYSSE (pouvoir à Hugo BIOLLEY), Christian MASSOLA (pouvoir à Thierry LERMET), Catherine MICHALON (pouvoir à Antoinette SCHERER), Richard MOLINA (pouvoir à Simon PLENET), Patrick OLAGNE (pouvoir à Martine OLLIVIER), René SABATIER (pouvoir à Jean-Yves BONNET).

Etaient absents et excusés : Christian ARCHIER, Assia BAIBEN-MEZGUELDI, Virginie BONNET-FERRAND, Nadège COUZON, Sylvette DAVID, Gilles DUFAUD, Vincent DUGUA, Cécilia FARRE, Pascal PAILHA, Agnès PEYRACHE, Marc-Antoine QUENETTE, Yves RULLIÈRE, Michel SEVENIER, Laurent TORGUE.

**CC-2023-274 - DEVELOPPEMENT HUMAIN - CONVENTION D'OBJECTIFS
ATOUT ASSOCIATION 07 AVEC LE DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE**

Rapporteur : Monsieur Antoine MARTINEZ

La saison culturelle En Scènes de la Communauté d'agglomération Annonay Rhône Agglo contribue à la richesse et à la diversité de l'offre en matière de spectacle vivant sur le territoire nord-ardéchois, aux côtés de Quelques p'Arts, de la SMAC 07 et de tous les acteurs culturels qui œuvrent dans ce domaine.

Véritable vitrine de la création scénique contemporaine sur le plan national, voire international, elle offre à ce territoire un panel artistique qui contribue à son attractivité.

Les Scènes nomades viennent renforcer l'ouverture à la Culture à tous les habitants de la Communauté d'agglomération par des représentations dans les communes, avec l'objectif d'irriguer l'ensemble du territoire.

La saison en Scènes, volontairement éclectique, s'ouvre à un large public par une politique de médiation en lien avec les établissements scolaires, les associations de

solidarité et le réseau associatif. Elle est aussi le reflet d'une dynamique de pratiques amateurs, en trait d'union avec le spectacle vivant, avec la Biennale de théâtre amateur et celle consacrée la voix.

La convention d'objectifs Atout Associations 07 avec le Département de l'Ardèche traduit le soutien de ce dernier aux structures culturelles du territoire. Ce soutien contribue à maintenir et à développer un réseau de projets de territoire dans le champ du spectacle vivant et des actions culturelles qui en découlent.

Annonay Rhône Agglo souhaite ancrer sa saison En Scènes dans cette dynamique partenariale à travers la signature de la convention. Chaque saison reprend les fondamentaux dans la diversité de l'offre culturelle, l'exigence artistique, le soutien à la création, le développement des publics et la médiation culturelle.

La présente convention a pour objet de définir les conditions de partenariat entre le Département de l'Ardèche et la Communauté d'agglomération Annonay Rhône Agglo.

VU le projet de convention ci-annexé,

DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE les termes de la convention d'objectifs Atout Association 07 à conclure avec le Département de l'Ardèche,

- pour une durée de trois ans couvrant les années civiles 2023-2024-2025
- pour un montant de subvention arrêté annuellement par délibération de la Commission Départementale sous réserve du vote des crédits au budget correspondant.

PRECISE que pour l'année 2023, le montant de subvention a été fixé à 61 000 €.

AUTORISE Monsieur le Président, ou l' élu en charge du dossier, à signer la convention et toute pièce se rapportant à ce dossier,

CHARGE Monsieur le Président, ou l' élu en charge du dossier, de prendre toute décision relative à ce dossier et de réaliser toute démarche utile à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Davézieux le : 02/10/23
Publié le : 05/10/23
Transmis en sous-préfecture le : 03/10/23
Identifiant télétransmission : 007-200072015-20230928-44005-DE-1-1

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Le Président

Simon PLENET